

Assas

Session : Janvier 2020

Année d'étude : Deuxième année de licence en Droit

Discipline : ***Droit des affaires 1***  
(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire du cours :  
Mme le professeur Marie-Laure COQUELET

Documents autorisés : Code de commerce

Durée de l'épreuve : 1 heure 30

**Exercice n° 1 - Résoudre les cas pratiques suivants sans oublier de justifier toutes vos réponses :**

1. - Isabelle et Lucie, toutes jeunes diplômées en coiffure, envisagent de créer ensemble un salon de coiffure à Nantes. Elles souhaitent constituer une société mais s'interrogent encore sur la forme sociale la plus adaptée compte tenu de la nature de leur activité professionnelle et du fait que Lucie n'a pas encore 17 ans. *Que pouvez-vous leur répondre ?* Aujourd'hui, elles vous informent qu'elles ont suivi vos conseils, procédé à l'immatriculation de leur société et reçu le numéro d'immatriculation suivant « RCS Nantes C 753 159 528 ». *Cela vous semble-t-il conforme à leur demande ? (2 points).*

2. - M. Adrien exploite un fonds de commerce de prêt à porter pour femmes à Nîmes. Dernièrement, il a commandé un stock de robes d'été pour un montant de 800 € TTC. La marchandise lui a été livrée, il y a deux jours. Cependant, M. Adrien a eu la mauvaise surprise de découvrir que les robes livrées étaient des robes pour enfants. M. Adrien vous précise que la commande a eu lieu par téléphone, que le fabricant avec lequel il est en relation d'affaires depuis de nombreuses années refuse de reprendre la marchandise livrée en prétextant que si une erreur a été commise, elle ne lui est pas imputable. M. Adrien souhaiterait savoir comment établir la preuve de l'inexécution du contrat de fourniture, et quelles sont les voies de droit qui lui sont offertes sachant qu'il attendait cette livraison pour participer à un important salon de prêt à porter qui doit se tenir à Paris dans deux jours, et qui doit lui permettre de prospecter une nouvelle clientèle. Enfin, il vous informe que le fabricant vient de l'assigner devant le Tribunal d'instance d'Arles où est situé son siège social. *Quels sont vos conseils ? (5 points).*

**Exercice n° 2 – Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? Justifiez vos réponses (3 points)**

- « L'absence d'immatriculation interdit l'exercice d'une activité commerciale »
- « Les documents comptables sont dépourvus de force probante »